Article 5 :

Le jeu consiste pour le joueur à déposer ses coordonnées dans une urne située dans un lieu partenaire, afin de participer à un tirage au sort attribuant les lots mis en jeu. Les bulletins de participation se trouvent au dos du programme Mômaix, ces derniers seront à disposition dans les lieux partenaires. Le bulletin de participation sera également disponible en téléchargement sur le site internet de Mômaix (http//www.mairie-aixenprovence/-Momaix-), il devra être imprimé et déposé dans l'une des urnes d'un lieu partenaire.

Les lieux partenaires sont :

- Le Pavillon Noir, 530 Avenue Mozart, 13100 Aix en Provence
- Le Grand Théâtre de Provence, 380 Avenue Max Juvenal, 13100 Aix-en-Provence
- Théâtre du Jeu de Paume, 17-21 Rue de l'Opéra, 13100 Aix-en-Provence
- Le Camp des Milles, 40 Chemin de la Badesse, 13547 Aix-en-Provence
- Le Théâtre Ainsi de Suite, Chapelle du Lycée saint Eloi, 9 Avenue Jules Isaac, 13100 Aix-en-Provence
- La Cité du Livre, 8/10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence
- Le 3 bis f, Hôpital Montperrin, 109, avenue du Petit Barthélemy, 13617 Aix-en-Provence
- Le Théâtre des Ateliers, 29 Place Miolis, 13100 Aix-en-Provence
- Le Théâtre Antoine Vitez, Université de Provence, 29 avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence
- Le Théâtre et Chansons, 1 rue Emile Tavan, 13100 Aix-en-Provence
- Le Bois de l'Aune, 1bis Place Victor Schoelcher, 13090 Aix-en-Provence
- Le Conservatoire Darius Milhaud, 350 Avenue Wolfgang Amadeus Mozart, 13100 Aix-en-Provence
- Le Bureau Information Culture, 19 rue Gaston de Saporta, 13100 Aix-en-Provence
- Le centre socio culturel Jean-Paul Coste, 217 Avenue Jean-Paul Coste, 13100 Aix-en-Provence
- Le Centre social La Provence, Avenue Maréchal Juin, 13090 Aix-en-Provence
- Le Centre socio culturel Les Amandiers, 8 Allée des Amandiers, 13090 Aix-en-Provence
- Le Centre social Aix Nord Tivoli, 34 Résidence le Tivoli, 13100 Aix-en-Provence

Article 6 :

A l'issue de la session, un tirage au sort est effectué parmi tous les joueurs ayant déposé un coupon du jeu dûment renseigné. Deux dates de tirage au sort sont fixées, le mercredi 2 octobre 2013 et le mercredi 6 novembre 2013. Les joueurs désignés seront prévenus soit par téléphone, soit par e-mail les jours mêmes de tirage au sort. Les joueurs désignés devront confirmer leur présence au spectacle par téléphone auprès de la structure culturelle dont ils auront gagné le spectacle 24 heures avant la date du spectacle. Dans le cas contraire les places pourront être